



Un rapport de l'ONU sur le handicap en France

lundi 25 juin 2018, par [Bariaud](#)

RETRAITÉS, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

UN RAPPORT DE L'ONU SUR LE HANDICAP EN FRANCE

La rapporteure de l'ONU en charge des droits des personnes en situation de handicap Catalina Devandas-Aguilar, a présenté du 3 au 13 octobre 2017 ses observations préliminaires dénonçant une « ségrégation » dont seraient victimes, en France, 300 000 enfants et adultes vivant en établissement et prône pour y remédier la fermeture de tous les établissements d'accueil car ils engendrent « une ségrégation systématique ».

« La priorité du quinquennat »

Déjà en septembre, le commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Nils Muižnieks, écrivait : « J'ai pu observer des pratiques discutables, telles que le grand nombre d'hospitalisations sous contrainte en France », regrettant la persistance « du placement involontaire, du traitement coercitif et du recours à des moyens de contention en psychiatrie ».

Catalina Devandas-Aguilar conclut : « Par définition, l'institutionnalisation interdit aux personnes l'exercice plein et entier de leurs droits ». Et de s'appuyer sur la promesse du président Macron de faire du handicap « la priorité du quinquennat ». Son rapport définitif doit être délivré en mars 2019.

Une telle mise en demeure appelle quelques questions. Les conditions de travail des personnels se sont dégradées dans les établissements d'accueil, comme dans les EHPAD ou l'Hôpital public. Un témoignage les retrace de septembre 2017 à Bessèze, Alfortville, Villejuif, etc.

Les agents sont au bord du burn-out, « ce n'est plus de l'humanité que l'on nous demande de faire mais du génocide », « parfois, nous avons l'impression d'être traités comme les résidents », « la direction minimise systématiquement les problèmes que l'on fait rencontrer ». Ces quelques phrases résument le

cas-légal des employés-et de Institut médico-éducatif Docteur Louis Le Guillart, à Villejuif. « La direction nous appelle au mariage comme si nous étions une entreprise, en totale contradiction avec le projet associatif qui défend un accompagnement individuel et adapté. Il y a un poste de psychologue qui depuis deux ans. Les observations ne font pas l'objet de renouvellement. La part des CDD avec les effectifs se réduit avec les départs en retraite au profit de CDD et d'un turnover constant. De ce coup, nous restons à nous servir les couverts mais nous constatons que les choix de la direction ne nous permettent pas d'accéder aux résidents la surveillance et la sécurité qui nous nous observent de leur pratique », déclare Linda Aïmeur, déléguée syndicale CGT.

« ... assurer la fermeture progressive de tous les établissements existants »

La réponse de la rapporteure de l'ONU aux réels problèmes des établissements d'accueil, qui fera jubiler Macron, consiste pourtant et simplement à exhorter le gouvernement à adopter un plan d'action concret pour assurer la fermeture progressive de tous les établissements existants.

« Alors », interroge un personnel, « que cherche-t-on et qu'allons-nous obtenir en supprimant les établissements au profit du tout « ordinaire »... des établissements (ça c'est sûr, mais

quand même, ce sera sur le dos de nos enfants, le litige de nos caractéristiques (plus de situations d'handicap avérées... d'un coup de baguette administrative et on est tout-puissant ?). Pourquoi c'est la diversité, toutes les diversités qui font notre richesse ou encore la richesse des familles en souffrance du fait du handicap qui touche leur enfant et qui fait d'eux des parents pas tout à fait comme les autres. »



Le Groupe Polyhandicap France (GPF) a adressé à Catalina Devandas-Aguilar une lettre ouverte : « ne fermez rien pour eux sans eux ; ne fermez pas nos établissements, transférez-les. Un établissement qui ferme arbitrairement, c'est une régression qui rend un savoir expérientiel qui meurt. C'est une perte de chance pour les personnes polyhandicapées comme pour la société. Les établissements ne s'agissent pas à l'inscience Malare, ils participent de l'inclusion ».

Alain BARRIER
secrétaire général de l'UR

21
Le Lundi 18 Juin 2018

La rapporteure de l'ONU en charge des droits des personnes en situation de handicap Catalina Devandas-Aguilar, a présenté du 3 au 13 octobre 2017 ses observations préliminaires dénonçant une « ségrégation » dont seraient victimes, en France, 300 000 enfants et adultes vivant en établissement et prône pour y remédier la fermeture de tous les établissements d'accueil car ils engendrent « une ségrégation systématique ».

« La priorité du quinquennat »

Déjà en septembre, le commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Nils Muižnieks, écrivait : « J'ai pu observer des pratiques discutables, telles que le grand nombre d'hospitalisations sous contrainte en France », regrettant la persistance « du placement involontaire, du traitement coercitif et du recours à des moyens de contention en psychiatrie ».

Catalina Devandas-Aguilar conclut :

« Par définition, l'institutionnalisation interdit aux personnes l'exercice plein et entier de leurs droits ». Et de s'appuyer sur la promesse du président Macron de faire du handicap « la priorité du quinquennat ». Son rapport définitif doit être délivré en mars 2019.

Une telle mise en demeure appelle quelques questions. Les conditions de travail des personnels se sont

dégradées dans les établissements d'accueil, comme dans les EPHAD ou l'Hôpital public. En témoignent les mouvements de grève en octobre 2017 à Bonneuil, Alfortville, Villejuif, Orly...

Les agent-es sont au bord du burn-out, « ce n'est plus de l'éducatif que l'on nous demande de faire mais du gardiennage », « parfois, nous avons l'impression d'être maltraitants avec les résidents », « la direction minimise systématiquement les problèmes que l'on fait remonter ».

Ces quelques phrases résument le ras-le-bol des employé-es de l'Institut médico-éducatif Docteur Louis Le Guillant, à Villejuif.

« La direction nous applique un management comme si nous étions une entreprise, en totale contradiction avec le projet associatif qui défend un accompagnement individuel et adapté. Il y a un poste de psychologue gelé depuis deux ans. Les absences ne font pas l'objet de remplacement. La part des CDI dans les effectifs se réduit avec les départs en retraite au profit de CDD et d'un turn-over constant. Du coup, nous tentons de nous serrer les coudes mais nous constatons que les choix de la direction ne nous permettent pas d'accorder aux résidents la bienveillance et la sécurité que nous nous devrions de leur prodiguer », déclarait Linda Alleaume, déléguée syndicale CGT.

« ... assurer la fermeture progressive de tous les établissements existants »

La réponse de la rapporteure de l'ONU aux réels problèmes des établissements d'accueil, qui fera jubiler Macron, consiste purement et simplement à exhorter « le gouvernement à adopter un plan d'action concret pour assurer la fermeture progressive de tous les établissements existants ».

« Alors », interroge un personnel, « que cherche-t-on et qu'allons-nous obtenir en supprimant les établissements au profit du tout « ordinaire »... des économies (ça c'est sûr, mais quand même, ce sera sur le dos de nos enfants), le lissage de nos caractéristiques (plus de situations d'handicap avérées... d'un coup de baguette administrative et on est tous pareil !). Pourtant c'est la diversité, toutes les diversités qui font notre richesse ou est-ce encore la réponse aux familles en souffrance du fait du handicap qui touche leur enfant et qui fait d'eux des parents pas tout à fait comme les autres. »

Le Groupe Polyhandicap France (GPF) a adressé à Catalina Devandas-Aguilar une lettre ouverte : « ne faisons rien pour eux sans eux ; ne fermons pas nos établissements, transformons-les. Un établissement qui ferme arbitrairement, c'est une médiathèque qui brûle, un savoir expérientiel qui meurt. C'est une perte de chances pour les personnes polyhandicapées comme pour la société. Les établissements ne s'opposent pas à l'inclusion Madame, ils participent de l'inclusion ».